

Aéroports de Paris

Décision n° DFJ/106/03 du 21 juillet 2003 du chef du département juridique et des affaires générales portant délégation de signature (extrait)NOR : *EQUA0310232S*

Le chef du département juridique et des affaires générales,

Vu le code de l'aviation civile, notamment les articles R. 252-8, R. 252-11, R. 252-12, R. 252-12-1 à 4 et R. 252-18 ;

Vu la décision n° PR/2003/2303 du 21 juillet 2003 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général et, avec l'accord de celui-ci, aux directeurs et aux cadres dirigeants, et les autorisant à déléguer leur signature aux cadres ;

Vu la décision n° DG/2003/2307 du 21 juillet 2003 portant délégation de pouvoir aux directeurs et cadres dirigeants et les autorisant à déléguer leur signature aux cadres,

Décide :

Article 1^{er}*Dispositions générales*

Les délégations de signature accordées dans la présente décision s'exercent dans le respect du plan d'organisation et de fonctionnement des services d'Aéroports de Paris, des budgets et conformément aux instructions particulières du chef du département juridiques et des affaires générales.

Article 2

*Mesures en matière d'hygiène
et de sécurité du travail*

La signature de toutes mesures en matière d'hygiène et de sécurité du travail est déléguée, chacun dans son domaine de compétence, aux personnes mentionnées à l'annexe I.

[...]

Article 4

*Contrats en dépenses autres que les marchés
d'un montant inférieur à 100 000 euros (HT)*

La signature des actes portant préparation et exécution des contrats en dépenses d'un montant inférieur à 100 000 euros (HT), à l'exception des décisions de résiliation, est délégué aux personnes mentionnées à l'annexe I.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lafouge, la signature des actes portant approbation de ces marchés et de leurs avenants, ainsi que la signature des décisions de résiliation, est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I.

Article 5

*Contrats en recettes d'un montant inférieur
à 5 millions d'euros (HT)*

La signature des actes portant préparation et exécution des contrats en recettes d'un montant en recettes inférieur à 5 millions d'euros (HT) (autres que l'assistance aéroportuaire et les conventions portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public), à l'exception des décisions de résiliation, est délégué aux personnes mentionnées à l'annexe I.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lafouge, la signature des actes portant approbation de ces marchés et de leurs avenants, ainsi que la signature des décisions de résiliation est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe I.

[...]

Article 8

Absence ou empêchement des chefs de service

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de service mentionnés dans la présente décision, la signature est déléguée aux personnes mentionnées à l'annexe II.

*Le chef du département
juridique
et des affaires générales,*

ANNEXE I
À LA DÉCISION N° DFJ/106/03 DU 21 juillet 2003
Déléataires

M. Birolichie (Marc), cadre IV chargé du service assurances, contentieux, réglementation ;
M. Brun (Alain), chef du service coordination des procédures d'aménagement des aéroports ;
Mme Deviercy (Nolwenn), chef du service archives et documentation ;
M. Gachot (Alain), chef du service droit des affaires, contrats et foncier.

ANNEXE II
À LA DÉCISION N° DFJ/106/03 DU 21 juillet 2003

POUR LES CAS D'ABSENCE ou d'empêchement de	DÉLÉGATION est donnée à
M. Birolichie (Marc), cadre IV, chargé du service assurances, contentieux, réglementation ;	M. Tagliamonte (Michel), cadre B, chargé de la section contentieux ; Mlle Lahy (Sophie), cadre III A ; Mme Le Mouël (Virginie) ; cadre III A ; M. Peyrel (Bertrand), cadre III A ; Mme Aygalenq (Frédérique), cadre III A ; M. Bihoreau (Stéphane), cadre III A ; M. Malaterre (Arnaud), cadre III A ; M. Fryd (Philippe), cadre III A ; Mme Humeau (Anne-Cécile), cadre III A ;
M. Brun (Alain), chef du service coordination des procédures d'aménagement des aéroports ;	M. Gazay (Michel), cadre III A ;
Mme Deviercy (Nolwenn), chef du service archives et documentation ;	M. Berenger (Yves), cadre III A, chargé de la section archives ; Mme Vidal (Marie-Rose), cadre III A, chargé de la section documentation ;
M. Gachot (Alain), chef du service droit des affaires, contrats et foncier.	Mme Grenier (Marie-Pierre), cadre III A ; Mlle Imbert (Catherine), cadre III A ; M. Jonas (Loïc), cadre III A ; M. Leprince (Franck), cadre III A ; Mme Loobuyck (Ghislaine), cadre III A ; Mme Majorel (Isabelle), cadre III A.